



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-186

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

CCI d'Eure-et-Loire

R24-2016-11-08-004 - TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES (1 page) Page 3

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2016-11-28-002 - DECISION modificative n° 8 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité départementale du Loiret (3 pages) Page 5

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2016-11-30-001 - ARRÊTÉ portant composition de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural et de ses formations spécialisées (8 pages) Page 9

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-12-28-001 - Arrêté constatant la désignation de nouveaux membres au Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER) (2 pages) Page 18

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-11-22-004 - Arrêté portant délégation de signature aux chefs de divisions (2 pages) Page 21

R24-2016-11-22-005 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333) (6 pages) Page 24

CCI d'Eure-et-Loire

R24-2016-11-08-004

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'EURE-ET-LOIR**

Chartres, le 08 novembre 2016

Depuis l'Assemblée Générale du 24 mars 2016, le Président Joël ALEXANDRE a donné délégations temporaires de signatures comme précisé dans le tableau ci-dessous, passé en Assemblée Générale de la CCI d'Eure-et-Loir du 20 octobre 2016.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

DÉLÉGATIONS TEMPORAIRES DU PRÉSIDENT

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Du lundi 13 juin 2016 au vendredi 17 juin 2016 inclus	M. Philippe CHANOINE	Vice-Président Commerce	
Du mercredi 13 juillet 2016 au jeudi 21 juillet 2016 inclus	M. Philippe CHANOINE	Vice-Président Commerce	
Du lundi 08 août 2016 au vendredi 19 août 2016 inclus	Mme Chantal LEFRANÇOIS	Vice-Présidente Services	

Le président
Signé : Joël ALEXANDRE

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2016-11-28-002

DECISION modificative n° 8 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité départementale du Loiret

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 8

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 et 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014, modifié, du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité territoriale du Loiret.

Vu l'avis émis par le comité de direction régional.

DÉCIDE

Article 1 : L'article 2 de la décision du 10 septembre 2014 modifiée en dernier lieu par l'article 1 de la décision du 9 septembre 2016 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle est modifié comme suit pour le département du Loiret :

A compter du **1^{er} décembre 2016**, les tableaux concernant les UC Nord, Centre et Sud sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

UC NORD

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Sabrina MACHAIRE Contrôleur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Sabrina MACHAIRE
2	Nicolas MAITREJEAN Inspecteur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Nicolas MAITREJEAN
3	Luc INGRAND Inspecteur du travail	Luc INGRAND	Luc INGRAND
4	Béangère WRZESINSKI Inspectrice du travail	Béangère WRZESINSKI	Béangère WRZESINSKI
5	Marie-Pierre LAGACHE Contrôleur du travail	Béangère WRZESINSKI	Béangère WRZESINSKI
6	Mathieu DUPOUY Contrôleur du travail	Luc INGRAND	Luc INGRAND
7	Ludovic RESSEGUIER Inspecteur du travail	Ludovic RESSEGUIER	Ludovic RESSEGUIER

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
8	Hélène HERNANDEZ Inspectrice du travail	Hélène HERNANDEZ	Hélène HERNANDEZ-
9	Sylvie GIRAULT Inspecteur du travail	Sylvie GIRAULT	Sylvie GIRAULT
10	Aurore LAPORTE Inspectrice du travail	Aurore LAPORTE	Aurore LAPORTE
11	Céline ROCSETTI Inspectrice du travail	Céline ROCSETTI	Céline ROCSETTI
12	Benoît LUQUET Inspecteur du travail	Benoît LUQUET	Benoît LUQUET

UC CENTRE

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
13	Christel BEAUFRETON Inspectrice du travail	Christel BEAUFRETON	Christel BEAUFRETON
14	Solange KELEM Contrôleur du travail	Aurore LAPORTE	Aurore LAPORTE
15			
16	Gaëtan CHAMBON Inspecteur du travail	Gaëtan CHAMBON	Gaëtan CHAMBON
17	Raja FAIZ-EL JOUHARI Inspectrice du travail	Raja FAIZ-EL JOUHARI	Raja FAIZ-EL JOUHARI
18	Bernadette GENESTOUX Inspectrice du travail	Bernadette GENESTOUX	Bernadette GENESTOUX

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
15	Mathieu DUPOUY	Benoît LUQUET	Benoît LUQUET

UC SUD

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
19	Franck THEBAUT Contrôleur du travail	Bernadette GENESTOUX (ville de GIEN) Michel PAQUET (autres communes)	Bernadette GENESTOUX (ville de GIEN) Michel PAQUET (autres communes)
20	Raphaël BRIGEON Inspecteur du travail	Raphaël BRIGEON	Raphaël BRIGEON

21	Sylvie FRESNE Inspectrice du travail	Sylvie FRESNE	Sylvie FRESNE
22	Elisabeth NEMETH Contrôleur du travail	Michel PAQUET	Elisabeth NEMETH
23	Michel PAQUET Inspecteur du travail	Michel PAQUET	Michel PAQUET
24	Christel MARTIN Contrôleur du travail	Christel BEAUFRETON	Christel BEAUFRETON

Article 2 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et la responsable de l'unité départementale du Loiret de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 28 novembre 2016

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire
signé : Patrice GRELICHE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2016-11-30-001

ARRÊTÉ portant composition de la Commission
Régionale de l'Économie Agricole
et du Monde Rural et de ses formations spécialisées

ARRÊTÉ
**portant composition de la Commission Régionale de l'Économie Agricole
et du Monde Rural et de ses formations spécialisées**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 313-45 et R. 313-46,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9, 15, 18 et 19,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2001 fixant la composition de la conférence régionale pour le développement de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2002 fixant la composition de la commission consultative régionale d'orientation du cheval, son premier arrêté modificatif du 15 septembre 2004 et son deuxième arrêté modificatif du 9 juin 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2004 fixant la composition de la commission régionale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2007 relatif à la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), modifié par arrêté du 15 février 2008,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2015 relatif à la création de la formation spécialisée « agro-écologie » de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR),

Vu l'arrêté préfectoral n°16.268 du 17 novembre 2016 portant composition de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural et de ses formations spécialisées,

Vu l'erreur matérielle identifiée dans l'article 3 de l'arrêté n°16.268 du 17 novembre 2016,

Sur la proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Rôle

Conformément à l'article 313-45 du code rural et de la pêche maritime, la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la région, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural.

Elle est notamment chargée :

- d'assister le préfet de région pour l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) ainsi que pour l'établissement du bilan de sa mise en œuvre, et, dans l'intervalle, de dresser les états annuels de cette mise en œuvre et de proposer, s'il y a lieu, les modifications pouvant être apportées à ce dernier plan ;
- de veiller à la cohérence des actions menées en matière de recherche, d'expérimentation, de développement et de formation dans les secteurs agricoles et agro-industriels ;
- de donner un avis au préfet de région au titre de la procédure de reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- d'examiner toute question relative à l'agriculture raisonnée ainsi qu'à la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires ;
- d'étudier, en liaison avec le service public de l'emploi, l'évolution de l'emploi dans les secteurs agricoles et agro-industriels et de proposer toutes mesures de nature à permettre son amélioration tant quantitative que qualitative, notamment en favorisant les actions de reconversion et de formation ;
- d'orienter les actions de l'État en faveur des activités relatives aux équidés domestiques.

Dans ce cadre, elle peut être saisie pour avis sur tout sujet ayant trait à l'agriculture, tel que par exemple, les projets de classement en zones vulnérables aux nitrates, ou le pilotage du projet agro-écologique à l'échelle régionale.

La COREAMR a vocation à connaître l'ensemble des questions se rapportant aux politiques publiques relevant de son champ de compétence. A cette fin, elle est informée des actualités relatives à l'ensemble des filières agricoles et agro-industrielles de la Région Centre-Val de Loire.

Elle peut se réunir en formations spécialisées appelées à traiter de questions, déterminées préalablement, lorsque celles-ci impliquent un avis répondant à des conditions particulières ou un avis doté d'une portée particulière. L'avis d'une de ces formations tient lieu d'avis de la COREAMR lorsque celui-ci est requis dans le champ de compétence de celle-ci.

Il est créé :

- la formation spécialisée « agro-écologie »

Elle a pour mission :

- d'assurer la gouvernance régionale du projet agro-écologique. A ce titre, elle propose les orientations stratégiques pour l'élaboration et le suivi du projet agro-écologique à l'échelle régionale ;

- d'assurer la gouvernance régionale du plan Ecophyto 2. A ce titre, elle définit les orientations stratégiques régionales, elle élabore la feuille de route régionale, elle définit les orientations des appels à projets régionaux et assure le suivi de la mise en œuvre du plan en région ;
- de formuler un avis sur les projets de reconnaissance des GIEE et sur le programme de travaux de coordination des actions de capitalisation des GIEE élaboré par la chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire (CRACVL) ;
- de prendre connaissance de l'avancement des projets portés par les GIEE et de leurs modifications éventuelles ainsi que de la mise en œuvre des actions de capitalisation et de leur coordination ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PRAD. A ce titre, elle dresse les états annuels de la mise en œuvre du plan et propose s'il y a lieu les modifications pouvant être apportées à ce dernier.

- la formation spécialisée : « recherche, innovation, développement agricole et rural »

Elle a pour mission :

- de veiller à la cohérence du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) avec les autres actions de recherche, d'expérimentation, d'innovation et de développement agricole mises en œuvre au niveau régional, d'être tenue informée de la mise en œuvre de ce plan et d'émettre un avis sur ce plan au préfet de région ;
- de donner un avis pour le préfet de région sur la feuille de route technique proposée par la CRACVL relative aux actions de développement agricole couvrant au moins les actions financées par le CASDAR (compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural ») et les actions mises en œuvre par les chambres, et, dans toute la mesure du possible, les autres actions d'innovation, de développement agricole et de recherche appliquée mises en œuvre au niveau régional.

A cette fin, un projet de feuille de route sera élaboré par le Comité d'Orientation Recherche, Développement Formation (COREDEF). Les travaux de ce comité seront présentés et valorisés en formation spécialisée.

Article 2 : Organisation

La commission plénière de la COREAMR est présidée par le préfet de région, son secrétariat est assuré par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

La formation spécialisée « agro-écologie » est co-présidée par le préfet de région et le président de région. Son secrétariat est assuré par la DRAAF.

Son secrétariat est assuré conjointement par la DRAAF et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) quand elle se réunit sur la gouvernance du plan Ecophyto 2.

La formation spécialisée « recherche, innovation, développement agricole et rural » est présidée par le préfet de région, son secrétariat est assuré par la CRACVL.

Les formations spécialisées sont composées des membres désignés aux articles 4 et 5 ci-après. Elles peuvent en outre inclure des membres associés à la gouvernance régionale en fonction des projets sur lesquels elles ont compétence. Les listes des membres associés sont annexées au règlement intérieur.

La COREAMR peut entendre toute personne utile à l'éclairage des sujets traités.

Article 3 : Composition de la commission plénière de la COREAMR

La commission plénière comprend outre son président :

Représentants des administrations et des établissements ou organismes sous tutelle : 17 sièges

- 1) le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 2) la directrice départementale des territoires du Cher ou son(sa) représentant(e),
- 3) le directeur départemental des territoires de l'Eure-et-Loir ou son(sa) représentant(e),
- 4) le directeur départemental des territoires de l'Indre ou son(sa) représentant(e),
- 5) le directeur départemental des territoires de l'Indre-et-Loire ou son(sa) représentant(e),
- 6) le directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher ou son(sa) représentant(e),
- 7) le directeur départemental des territoires du Loiret ou son(sa) représentant(e),
- 8) au titre des directions départementales de la protection des populations, le directeur départemental de la protection des populations du Loiret ou son(sa) représentant(e),
- 9) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son(sa) représentant(e),
- 10) le directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ou son(sa) représentant(e),
- 11) le secrétaire général pour les affaires régionales ou son(sa) représentant(e),
- 12) le délégué régional à la recherche et à la technologie ou son(sa) représentant(e),
- 13) au titre des établissements public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, un directeur désigné par la DRAAF ou son(sa) représentant(e),
- 14) le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement « ASP » ou son(sa) représentant(e),
- 15) le directeur de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son(sa) représentant(e),
- 16) le directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie ou son(sa) représentant(e),
- 17) le délégué territorial Val-de-Loire de l'INAO ou son(sa) représentant(e).

Représentant des collectivités territoriales : 1 siège

1. le président du Conseil régional du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e)

Représentants des chambres consulaires : 6 sièges

- 1) le président et trois élus de la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, ou leurs représentants(es),
- 2) le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 3) le président de la chambre régionale des métiers du Centre-Val de Loire, ou son(sa) représentant(e).

Représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale : 4 sièges

- 1) le président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles ou son(sa) représentant(e),
- 2) le président des jeunes agriculteurs du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),

- 3) le porte-parole de la confédération paysanne du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 4) le président de la coordination rurale du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e).

Représentants des filières agricoles et agro-industrielles : 15 sièges

- 1) le président de la fédération régionale des coopératives agricoles (COOP de France Centre-Val de Loire) ou son(sa) représentant(e),
- 2) le président du groupement des syndicats du négoce agricole Centre-Atlantique (NACA) ou son(sa) représentant(e),
- 3) un président du comité régional interprofessionnel de l'économie laitière caprine (CRIEL) ou son(sa) représentant(e),
- 4) le président de l'association régionale interprofessionnelle porcine (ARIPORC) ou son(sa) représentant(e),
- 5) le président de l'interprofession régionale du bétail et des viandes (INTERBEV Centre-Val de Loire) ou son(sa) représentant(e),
- 6) le président du comité régional interprofessionnel avicole du Centre-Val de Loire (CRAVI) ou son(sa) représentant(e),
- 7) le président de l'association pour le Développement de l'Apiculture en région Centre-Val de Loire (ADAPIC) ou son(sa) représentant(e),
- 8) le président du conseil équin de la région Centre « CERC » ou son(sa) représentant(e),
- 9) le président de l'association régionale de la filière viticole du Centre-Val de Loire (ARFV) ou son(sa) représentant(e),
- 10) Le président du comité régional des céréales ou son(sa) représentant(e),
- 11) le président de Initiative Développement Fruits et Légumes Val de Loire (Idfel) ou son(sa) représentant(e),
- 12) le président du Syndicat régional betteravier (SRB) du Loiret, Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir ou son(sa) représentant(e),
- 13) le délégué régional du groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) ou son représentant(e),
- 14) le président de l'union horticole de la région Centre-Val de Loire (UHRC) ou son(sa) représentant(e),
- 15) le président de l'association BIO CENTRE ou son(sa) représentant(e).

Trois représentants des syndicats de salariés des secteurs agricoles et agroalimentaires

Représentant des organisations de consommateurs : 1 siège

- 1) le président de UFC Que choisir-Orléans ou son(sa) représentant(e).

Représentants des associations de protection de la nature : 1 siège

- 1) le président de France Nature Environnement ou son(sa) représentant(e),

Représentants des instituts de recherche : 3 sièges

1. la présidente de l'INRA Val-de-Loire ou son(sa) représentant(e),
2. le directeur de Centre IRSTEA de Nogent-sur-Vernisson ou son(sa) représentant(e),
3. le président du Conseil économique, social et environnemental régional ou son(sa) représentant(e).

Article 4 : Composition de la formation spécialisée « agro-écologie »

La formation spécialisée « agro-écologie » comprend des membres de la COREAMR plénière ci-dessous et des membres associés à la gouvernance régionale du projet agro-écologique.

Représentants des administrations et des établissements ou organismes sous tutelle : 7 sièges

- 1) le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 2) au titre des directions départementales des territoires, le directeur départemental des territoires du Loiret ou son(sa) représentant(e),
- 3) au titre des directions départementales de la protection des populations, le directeur départemental de la protection des populations du Loiret ou son(sa) représentant(e),
- 4) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son (sa) représentant(e),
- 5) au titre des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, un directeur désigné par la DRAAF ou son(sa) représentant(e),
- 6) le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son (sa) représentant(e),
- 7) le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son (sa) représentant(e),

Représentants des collectivités territoriales : 1 siège

- 1) le président du conseil régional du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e).

Représentants des chambres consulaires : 4 sièges

- 1) le président et trois élus de la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, ou leurs représentants(es).

Représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale : 4 sièges

- 1) le président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles ou son(sa) représentant(e),
- 2) le président des jeunes agriculteurs du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 3) le président de la confédération paysanne du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 4) le président de la coordination rurale du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e).

Représentants des filières agricoles et agro-industrielles : 14 sièges

- 1) le président de la fédération régionale des coopératives agricoles (COOP de France Centre-Val de Loire) ou son(sa) représentant(e),
- 2) le président du groupement des syndicats du négoce agricole Centre-Atlantique (NACA) ou son(sa) représentant(e),
- 3) le président du comité régional interprofessionnel de l'économie laitière caprine (CRIEL) ou son(sa) représentant(e)
- 4) le président de l'association régionale interprofessionnelle porcine (ARIPORC) ou son(sa) représentant(e),
- 5) le président de l'interprofession régionale du bétail et des viandes (INTERBEV Centre-Val de Loire) ou son(sa) représentant(e),

- 6) le président du comité régional interprofessionnel avicole du Centre-Val de Loire (CRIAVI) ou son(sa) représentant(e),
- 7) le président de l'association pour le Développement de l'Apiculture en région Centre-Val de Loire (ADAPIC) ou son(sa) représentant(e),
- 8) le président de l'association régionale de la filière viticole du Centre-Val de Loire (ARFV) ou son(sa) représentant(e),
- 9) le président du comité régional des céréales Centre-Val de Loire,
- 10) le président de Initiative Développement fruits et Légumes Val de Loire (Idfel) ou son(sa) représentant(e),
- 11) le délégué régional du groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) ou son représentant(e),
- 12) le président de l'union horticole de la région Centre-Val de Loire (UHRC) ou son(sa) représentant(e),
- 13) le président du Syndicat régional betteravier (SRB) du Loiret, Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir ou son(sa) représentant(e),
- 14) le président de l'association BIO CENTRE ou son(sa) représentant(e).

Représentants des associations de protection de la nature : 1 siège

- 1) le président de France Nature Environnement ou son(sa) représentant(e).

Représentant des instituts de recherche : 1 siège

- 1) la présidente de l'INRA Val de Loire ou son(sa) représentant(e).

Article 5 : Composition de la formation spécialisée « recherche, innovation, développement agricole et rural »

La formation comprend des membres issus de la COREAMR plénière et des membres associés.

Représentants des administrations et des établissements ou organismes sous tutelle : 3 sièges

- 1) le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 2) le directeur départemental des territoires du Loiret ou son(sa) représentant(e),
- 3) le directeur départemental de la protection des populations du Loiret ou son(sa) représentant(e).

Représentant des collectivités territoriales : 1 siège

- 1) le président du conseil régional du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e).

Représentants des chambres consulaires : 4 sièges

- 1) le président et trois élus de la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, ou leurs représentants.

Représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale : 4 sièges

- 1) le président de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles ou son(sa) représentant(e),
- 2) le président des jeunes agriculteurs du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),
- 3) le président de la confédération paysanne du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e),

4) le président de la coordination rurale du Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant(e).

Représentants des filières agricoles et agro-industrielles : 11 sièges

- 1) le président de la fédération régionale des coopératives agricoles (COOP de France Centre-Val de Loire) ou son(sa) représentant(e),
- 2) le président du comité régional interprofessionnel de l'économie laitière caprine (CRIEL),
- 3) le président de l'association régionale interprofessionnelle porcine (ARIPORC) ou son(sa) représentant(e),
- 4) le président de l'interprofession du bétail et des viandes (INTERBEV Centre-Val de Loire) ou son(sa) représentant(e),
- 5) le président du comité régional interprofessionnel avicole du Centre-Val de Loire (CRAVI) ou son(sa) représentant(e),
- 6) le président de l'association régionale de la filière viticole du Centre-Val de Loire (ARFV) ou son(sa) représentant(e),
- 7) Le président de Initiative Développement fruits et Légumes Val de Loire (Idfel) ou son(sa) représentant(e),
- 8) le délégué régional du groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) ou son représentant(e),
- 9) le président de l'union horticole de la région Centre-Val de Loire (UHRC) ou son(sa) représentant(e),
- 10) le président du comité régional des céréales de la région Centre-Val de Loire ou son(sa) représentant,
- 11) le président de l'association BIO CENTRE ou son(sa) représentant(e).

Représentants des instituts de recherche : 2 sièges

- 1) la présidente de l'INRA Val-de-Loire ou son(sa) représentant(e),
- 2) le directeur du centre IRSTEA de Nogent-sur-Vernisson ou son(sa) représentant(e).

Article 6 : Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement de la COREAMR et de ses formations spécialisées, ainsi que la liste des membres associés à ces dernières, font l'objet d'un règlement intérieur qui sera validé lors de l'installation de la formation plénière.

Article 7 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°16.268 du Préfet de région en date du 17/11/2016 portant composition de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural et de ses formations spécialisées.

Article 8 : Les arrêtés du 14 décembre 2007 et du 13 août 2015 sont abrogés.

Article 9 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 novembre 2016
Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 06.274 enregistré le 30 novembre 2016.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-12-28-001

Arrêté constatant la désignation de nouveaux membres au
Conseil Economique, Social et Environnemental de
la région Centre-Val de Loire
(CESER)

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

A R R E T E
constatant la désignation de nouveaux membres au
Conseil Economique, Social et Environnemental de
la région Centre-Val de Loire
(CESER)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4134-2, R4134-1 à R 4134-4 et R 4134-6 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (grenelle 2) ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 constatant la composition du Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-294 du 26 décembre 2013 modifiant la composition du Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu la lettre du 10 novembre 2016 par laquelle l'Union régionale du Centre-Val de Loire CFE-EGC désigne M. Patrick MARCEAU en qualité de membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, en remplacement de M. Manuel MARTINEZ ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est constatée au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire la vacance du siège de M. Manuel MARTINEZ membre désigné par l'Union régionale du Centre-Val de Loire CFE-CGC dans la catégorie « Organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional ».

Article 2 :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 est modifié ainsi qu'il suit :

2nd collège : organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional
Membres désignés par l'Union régionale du Centre-Val de Loire CFE-CGC

M. Patrick MARCEAU
demeurant 9, rue Pasteur
41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Le reste sans changement.

Article 3 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2016
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.274 enregistré le 1^{er} décembre 2016

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-11-22-004

Arrêté portant délégation de signature aux chefs de
divisions

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant délégation de signature aux chefs de divisions

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code l'éducation et notamment ses articles R 222-15, R 222-19-2, D 222-20, R 222-34 et D 222-35,
VU le décret du 15 septembre 2016 paru au J.O n°0216 du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités ;
VU l'arrêté du 6 août 2014 portant nomination et détachement de Monsieur Michel DAUMIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, pour une période de quatre ans, du 15 août 2014 au 14 août 2018;

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DAUMIN, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Alain Chanteraud, chef du Service académique d'inspection de l'apprentissage :
 - . en ce qui concerne l'autorisation préalable de recrutement de personnels contractuels de droit public des CFA et des UFA ;
 - . pour les dossiers de positionnement réglementaires (tous les statuts) ;
 - . pour les réductions, allongements et durée de contrat d'apprentissage en application des articles R 6222-9 et R 6222-16 du code du travail ;
 - . pour les conventions d'accueil d'apprentis en entreprises tierces (France et union européenne) ;
 - . pour les agréments d'entreprises du secteur public non industriel et commercial ;
 - . pour l'habilitation CCF ;
 - . pour les dérogations hors académie ;
 - . en ce qui concerne les ordres de mission.
- Madame Agnès Brunet-Tessier, déléguée académique à la formation continue
 - . en ce qui concerne l'autorisation préalable de recrutement de personnels contractuels de droit public des GRETA ;
 - . en ce qui concerne la procédure de recrutement des personnels contractuels en qualité de CFC placés auprès de la DAFCO ;
 - . en ce qui concerne le conseil consultatif académique de la formation continue des adultes (CCA FCA) ;
 - . en ce qui concerne la commission académique consultative compétente à l'égard des CFC (CACC CFC) ;
 - . en ce qui concerne les ordres de mission.
- Mme Liliane Drudi, chef de la division de la logistique :
 - . pour les documents relatifs à la gestion des matériels et des locaux, à l'exception de la signature des baux locatifs.
 - . pour les ordres de mission.
- Madame Nathalie Boursier, chef de la Division Organisation Scolaire :
 - . pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens d'enseignement du second degré public et la gestion des postes non enseignants (Création, suppression, transformation) à l'exception des décisions relatives à la carte des formations et des arrêtés concernant la composition du CTA ;
 - . pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens de l'enseignement privé ;
 - . pour les conventions de prêt de matériel de l'État à usage pédagogique ;
 - . pour les ordres de mission.
- Monsieur François Granger, chef de la Division des services d'information :
 - . pour les attestations de présence délivrées aux stagiaires ;
 - . pour les procès verbaux de réception des matériels et des logiciels ;
 - . pour les courriers avec les fournisseurs ;
 - . pour les ordres de mission.
- Madame Stéphanie Henry, chef de la Division des Affaires Juridiques :
 - . pour tout document ayant trait (ou faisant l'objet de):
 - au contrôle de légalité des actes budgétaires, financiers et de l'action éducatrice des établissements publics d'enseignement de l'académie ;
 - aux recours formés en matière d'attribution de bourses des lycées ;
 - aux dossiers de protection statutaire des fonctionnaires, à l'exception des décisions d'attribution ou de refus ;
 - aux dossiers de la commission académique d'appel des conseils de discipline ;
 - aux règlements amiables ;

- au renseignement juridique et financier ;
- aux élections au conseil d'administration des EPLE et au CAVL. ;
- à l'autorisation préalable de recrutement des maîtres au pair exercé par les EPLE ;
- certification conforme en vue de l'apposition de l'apostille en application de la convention de La Haye du 5 octobre 1961 ;
- . pour les ordres de mission.
- Madame Dominique Marbeuf, responsable du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels :
 - . pour les courriers et actes de gestion administrative relatifs à la formation continue des personnels de l'éducation nationale ;
 - . pour les notifications de congés formation et les attestations d'assiduité des personnels en congé formation ;
 - . pour les ordres de mission.
- Monsieur Frédéric Gachet, chef de la Division du Budget académique :
 - . pour les décisions administratives concernant les frais de déplacement des personnels, les frais de changement de résidence et les congés bonifiés ;
 - . pour les ordres de mission.
- Monsieur Sébastien Callut, chef de la Division des Personnels Enseignants :
 - . pour les arrêtés et décisions de caractère individuel et collectif, pris en application des instructions ministérielles ou rectorales et relatifs à la gestion des personnels publics et privés titulaires ou non titulaires enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation, à l'exception des actes concernant les sanctions disciplinaires, les suspensions, les licenciements ainsi que ceux concernant la composition des CAPA, de la CCMA et des CCP.
 - . pour le remplacement des personnels précités en congé de maladie, CLM, CLD, accident de travail, mi-temps thérapeutique, maternité ;
 - . pour les certificats d'exercice ;
 - . pour les ordres de mission.
 - . pour les actes relatifs à la gestion des dossiers d'allocation pour perte d'emploi.
- Madame Brigitte Rolland, chef de la Division des Examens et Concours :
 - . pour tous les documents relatifs à l'organisation des examens et concours.
 - . pour les ordres de mission.
- Madame Ghislaine Gauché, chef de la Division des Personnels, d'Administration et d'Encadrement :
 - . pour les arrêtés et décisions de caractère individuel et collectif, pris en application des instructions ministérielles ou rectorales et relatifs à la gestion des personnels de Direction, d'Inspection, des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé ainsi que des personnels de la filière Recherche et Formation, à l'exception des actes concernant les sanctions disciplinaires, les suspensions, les licenciements et la composition des CAPA et de la CCP ;
 - . pour le remplacement des personnels précités en congé de maladie, CLM, CLD, accident de travail, mi-temps thérapeutique, maternité ;
 - . pour les certificats d'exercice ;
 - . pour les dérogations à l'obligation de logement de fonction ;
 - . pour les ordres de mission.

Article 2 : Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour la Rectrice et par délégation

Pour le Secrétaire Général

Le chef de Division ou de Service

X

Article 3 : L'arrêté du 3 octobre 2016 est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2016
 La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
 Signé : Katia BEGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-11-22-005

Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172,
214, 230, 333)

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333)

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;
VU le Code des marchés publics ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;
VU l'arrêté préfectoral n° 16.209 en date du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 140 – enseignement scolaire public du premier degré, 141 - enseignement scolaire public du second degré, 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degrés, 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale et 230 – vie de l'élève,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 140, 141, 139, 214, 230 et sur le titre 3 du programme 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la certification du service fait, la liquidation et la demande de paiement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées.

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur demande de paiement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- M. Alain PERUS,
Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- Mme Dominique ROPITAL,
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice des Ressources Humaines ;
- Mme Fabienne CHAMBRIER,
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;

- M. Frédéric GACHET,

Ingénieur de recherche

Chef de la Division du Budget Académique.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Dominique ROPITAL, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire Général d'académie et de M. Frédéric GACHET, ingénieur de recherche, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles

1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :

M. François PORTHAX,

Ingénieur d'études

Au Service académique d'inspection de l'apprentissage pour les ordres de mission et états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Alain CHANTERAUD,

Chef du SAIA

A la délégation académique à la formation continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Agnès BRUNET-TESSIER

Déléguée académique

A la délégation académique au numérique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141 hors titre 2 :

M. Pierre CAUTY,

Délégué académique

Mme Michèle DRECHSLER,

Conseillère technique

Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Anne-Marie BEAUNE-DOUARD,

Provisseuse vie scolaire

Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 141 hors titre 2 :

Mme Karen PREVOST-SORBE,

Chargée de mission

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de la division

M. David ROBET,

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Caroline STALIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie TATY-GABRIEL

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Cécile ABTOUCHE

Attachée d'administration de l'Etat

M. Simon MAGNAN

Attaché d'administration de l'Etat

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'Etat

A la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

M. Sébastien CALLUT,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Christine DUBOIS

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

A la Division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Madame Ghislaine GAUCHE

Attachée principale d'administration de l'Etat

Chef de la division

M. Hervé LOUIS

Attaché principal d'administration de l'Etat

Adjoint au chef de la division

Mme Edith CHAPLET

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie CHUDEAU

Ingénieure d'études

Mme Hélène CHABILAN

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Cécile MORIN

Attachée d'administration de l'Etat

A la Division du budget académique pour l'ensemble des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 :

Mme Emmanuelle VERLEURE

Attachée d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division du budget académique

Mme Annette RABIER

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Julie NOEL

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Pour les dépenses du hors titre 2 :

Mme Jessica CAPITAINÉ

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Mikael GRONDIN

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Frédéric ARENAS

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Gilles MALET

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Corinne BOUILLY

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes 139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors titre 2 :

M. Maxime ANTOINE

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Amandine PAULE

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Cécilia PORTERE

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Marie-France CARNIS

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Pierre-André CLUSAN

Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Catherine CADARIO

Agent contractuel
Pour la certification du service fait uniquement pour les programmes 139, 140, 141, 172, 214 et 230 hors titre 2 :
Mme Cynthia ROUSSEAU
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Jean-Philippe JALET
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Sylvie BARDIN
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Aline MAHELIN
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Stéphane GOARIN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Maxime ANTOINE
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Pierre-André CLUSAN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division des examens et concours pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Brigitte ROLLAND
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division
Mme Sandra BESSE,
Attachée d'administration de l'Etat,
Adjointe au chef de la division des examens et concours
Mme Laurence CLAVÉ
Attachée d'administration de l'Etat
M. Sylvain ROUSSEL
Attaché d'administration de l'Etat
Mme Francine COMPAGNON
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Danielle GAUTIER
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Anne-Christine HOARAU
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Muriel MAYET
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Délégation académique à la formation des personnels pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :
Mme Dominique MARBEUF
Directrice de services,
Responsable du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels
M. Maxime CABAT
Attaché d'administration de l'Etat
M. Laurent CANNET
Attaché d'administration de l'Etat
Mme Delphine LACAILLE
Attachée principale d'administration de l'Etat
Mme Marie-Emilie LEFEUVRE
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Marilyn DESNOUS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Emmanuel THOMAS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Christelle ROUER
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) :
Mme Françoise ABAT
Attachée d'administration de l'Etat
Ainsi que pour les dépenses au titre du FIPHFP.
Mme Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'Etat
A la Division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Stéphanie HENRY,
Attachée principale d'administration de l'Etat
Chef de la division
A la Division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :
Mme Liliane DRUDI
Attachée principale d'administration de l'Etat
Chef de la division
Monsieur Alain DUPAIN
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
A la Division de l'organisation scolaire pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :
Mme Nathalie BOURSIER
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division
Mme Géraldine BREZAULT
Attachée principale d'administration de l'Etat
Adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire
Mme Catherine MATHIS
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Bénédicte TURINA
Attachée principale d'administration de l'Etat
M. Paul GERMAIN
Attaché d'administration de l'Etat
Mme Alexandra NALLET
Ingénieure d'études
A la division des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :
M. François GRANGER
Ingénieur de Recherche
Chef de la division
M. Alexandre GUYOT
Ingénieur de Recherche
Adjoint au chef de la division
Uniquement pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels :
Mme Olivia RABIER
Ingénieur de Recherche
Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et conseillers d'orientation psychologues pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2 :
Mme Christine DELLE-LUCHE
Directrice du CIO de Vierzon
Mme Maud RENE
Directrice du CIO de Saint Amand Montrond
Mme Sylvie NADER
Directrice du CIO de Bourges
M. Philippe RABINE
Directeur du CIO de Dreux
M. The-Long TRUONG
Directeur des CIO de Châteaudun et de Nogent le Rotrou
M. Yohann LE PAPE
Directeur du CIO de Chartres
M. Charles DELAGARDE
Directeur du CIO d'Issoudun
M. Bruno THOMAS
Conseiller d'orientation psychologue du CIO de Le Blanc
Mme Marylise TRIBOUILLAT
Directrice du CIO de Chinon
Mme Pascale CIABRINI
Directrice du CIO de Joué-lès-Tours et de l'antenne de Loches
Mme Maria POUPLIN

Conseillère d'orientation psychologue du CIO de Romorantin-Lanthenay

M. Denis CORNETTE

Directeur du CIO de Blois

Mme Patricia GAY

Directrice du CIO de Vendôme

Mme Corinne BLIECK

Directrice du CIO d'Orléans

Mme Corinne MIGNY

Directrice du CIO de Montargis

Mme Florence KERSULEC

Directrice du CIO de Gien

Mme Isabelle PETE

Directrice du CIO de Pithiviers

Article 5 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire

et par délégation

.....

Article 6 : L'arrêté n°34/2016 en date du 5 octobre 2016 est abrogé.

Article 7 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2016
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN